

Projet pédagogique de Mélimômes Schaerbeek

Section I - Principes psychopédagogiques:

Article 1 :

Chez Mélimômes, nous défendons l'idée que l'enfant est unique et a besoin d'une attention particulière. L'enfant est pris en compte individuellement selon sa personnalité et ses désirs, tout en apprenant la vie en collectivité.

Notre maître mot est le RESPECT : respect du rythme de l'enfant, respect des choix de l'enfant et respect du désir des parents.

Nous aidons également l'enfant à prendre ses responsabilités : par exemple, il lui est demandé de ranger avec nous les jouets avec lesquels il a joué avant d'aller manger ou avant de faire la sieste.

Nous lui permettons aussi de prendre des décisions : à lui de voir, par exemple, s'il souhaite ou non participer à une activité. Si nécessaire, nous l'encourageons, mais jamais nous ne le forçons.

Notre objectif ici est de construire la vie en milieu d'accueil avec l'enfant ainsi que de le préparer à la vie en collectivité qu'il connaîtra à son entrée en maternelle.

Article 2 :

Mélimômes prévoit différentes sections en fonction de l'âge de l'enfant et de son développement. Trois sections sont prévues, la première pour les tous petits ne sachant pas marcher, la deuxième pour les enfants rampants ou se mettant debout et la troisième pour les enfants sachant déjà marcher.

Offrir aux enfants, un espace suffisant et du mobilier varié leur permettant de se développer au niveau de l'autonomie et de l'apprentissage (selon l'âge de l'enfant) tout en respectant l'enfant et son tempérament est primordial.

Chaque matin, des activités encadrées sont proposées à l'enfant. Nous insistons sur le mot « proposé ». L'enfant sera libre d'y participer ou non. Ces activités par petit groupe permettent la socialisation de l'enfant.

Certaines heures sont proposées surtout pour la section des plus grands:

Les repas :

- Pour le repas : 11h00
- Pour le goûter : 15h00

Les sorties :

Au moins une fois par semaine les enfants sont couverts et mettent leurs chaussures pour pouvoir aller au jardin. Ils ont donc l'occasion de s'aérer et ce toute l'année ainsi que plusieurs fois par jour lors de beau temps.

Etant un milieu d'accueil promouvant l'écologie, le BIO et le retour aux choses simples de la vie, cela apporte un vrai plus de découvrir la nature, de prendre l'air et de se relaxer en se baladant et en profitant du jardin régulièrement.

Les repos proposés :

- Sieste du matin (pour les enfants montrant des signes de fatigue) généralement pour les enfants de moins de 2 ans
- Sieste du midi pour ceux qui ont besoin de dormir, dès 12h et jusqu'à ce qu'ils se réveillent
- Sieste de l'après-midi (pour les enfants montrant des signes de fatigue) généralement pour les enfants de moins de 2 ans

Les jeux :

Chaque matin, dès son arrivée l'enfant peut jouer librement avec tout ce qui est mis à sa disposition. L'ensemble des jeux sont ranger et changer toutes les heures afin de varier au maximum les activités, surtout quand nous constatons que le groupe d'enfants n'y joue plus.

Vers 9h, tous les enfants qui ne dorment pas, participent au rituel du bonjour (chansons, calendrier et présence), ensuite nous vérifions la couche de tout le monde et proposons de l'eau.

Vers 9h30, une activité est proposée aux enfants par petit groupe de 2, encadré par la puéricultrice de la section (dessins, psychomotricité, pâte à modeler, pêche aux poissons aimanté, mémoire, puzzles, cuisine,...).

A cet effet, un planning des activités de la semaine se trouve dans le hall d'accueil.

Après la sieste et le goûter, vers 15h30, l'enfant joue à nouveau librement jusque l'arrivée de ses parents.

Vers 16h, une activité lecture est proposée aux enfants qui le souhaitent.

Tout au long de la journée, des activités supplémentaires sont proposées à table (puzzle, perles en bois à enfiler, bonhomme à habiller, ...) ainsi que des moments de calme pour les histoires et chansons.

Nous insistons sur le fait que tous ces moments d'activités sont proposés à l'enfant et qu'il à le loisir de ne pas y participer s'il préfère faire autre chose ou même uniquement observer.

Article 3 :

Dans la vie de l'enfant, la place du personnel de la structure sera celle d'une personne en qui l'enfant peut avoir confiance, chez qui il peut se confier et venir se faire consoler quand ça ne va pas. Nous partageons quelques moments très importants de sa vie, nous avons donc un rôle d'éducatrice. Nous allons subvenir aux besoins tant affectifs que relationnels, mais aussi leur apprendre, les stimuler, les encourager et leur offrir toute la chaleur et la compréhension dont ils auront besoin.

Nous leur apprenons aussi la vie en communauté et les règles sociales pour pouvoir être prêt pour aller à l'école.

Au sein du milieu d'accueil, nous ne sommes pas d'accord avec l'idée qu'un enfant assis dans son coin ne fait rien, bien au contraire. Ces moments lui sont très précieux, il en profite pour se reposer, ou encore pour observer autour de lui ses camarades, l'environnement, ... afin d'élaborer les stratégies nécessaires pour pouvoir s'intégrer à la vie de la maison d'enfants. Nous prenons soin, de respecter ses moments si précieux pour l'enfant.

C'est pour cette raison que nous aménageons des petits coins avec des coussins et des peluches, pour que l'enfant puisse s'isoler du bruit et de l'agitation quand il le désire.

Dès sa naissance, le bébé commence déjà à apprendre beaucoup de choses, il découvre l'environnement qui l'entoure. Nous ne tenons pas à le brusquer dans son apprentissage.

Pour nous, le rôle d'une structure d'accueil est de permettre à l'enfant de se sentir bien en collectivité, d'accepter les autres et de se développer au mieux.

Article 4 :

La structure favorise le développement autonome, c'est-à-dire l'enfant au sol qui peut se mouvoir et apprendre par lui-même. Nous déposons donc un maximum les enfants au sol et

sur des tapis d'éveil ou des mousses.

Nous évitons de laisser un enfant dans un relax ou dans une chaise haute en dehors des repas et de la digestion.

Il est également primordial que l'enfant ne soit pas mis en position assise ou debout tant que ce dernier n'aura pas acquis la position tout seul.

Section II - De l'organisation des activités et de la santé :

Article 5 :

Mélimômes est une maison d'enfants dynamique proposant des activités. Ces activités sont des moments d'échanges entre les enfants et entre le personnel et les enfants.

Parmi les activités proposées, nous pouvons noter :

- a.) de l'éveil musical (chansons et instruments de musiques)
- b.) de la psychomotricité libre dans l'espace réservé aux mousses et encadré par les puéricultrices (gymnastique)
- c.) des contes
- d.) des bricolages adaptés à l'âge de l'enfant
- e.) des ateliers cuisines (gâteau d'anniversaire, goûter, ...)
- f.) de la psychomotricité fine (pâte à modeler, enfilage de grosse perles en bois,...)

Article 6 :

Chez Mélimômes, la santé de l'enfant ainsi qu'une alimentation simple et équilibrée a une place primordiale, c'est pour cette raison que c'est une maison d'enfants dite « biologique et écologique » car elle n'utilise que :

- des fruits, légumes, viandes, produits laitiers, ... frais, biologique et un maximum Belge.
- des produits d'entretien biologique et non néfaste pour l'environnement et les enfants.
- des produits de soins écologiques pour enfants et issus de l'agriculture biologique.
- des langes écologiques.
- des produits locaux et de saisons.
- des jouets un maximum en bois et en tissus.
- du matériel pour les repas, en inox ou en verre.

Nous favorisons aussi le mode de vie 'Zéro déchet' et tentons de limiter un maximum nos déchets. En dehors des couches écologiques jetables et des mouchoirs en papiers, nous n'utilisons que du matériel lavable ou recyclable et trions un maximum nos déchets.

Nous participons également au ramassage des déchets organiques mis en place par Bruxelles via les sacs orange.

Section III - L'accessibilité:

Article 7 :

Le milieu d'accueil est accessible facilement, il se trouve à deux pas du Boulevard Reyers, du ainsi que de l'autoroute E 40.

Article 8 :

Il est desservi par le tram 7 et 25 et différents bus.

Section IV - De l'encadrement:

Article 9 :

Les enfants sont encadrés par 4 puéricultrices diplômées et compétentes. Pour que les enfants se sentent en sécurité physique et affective, peu importe le nombre d'enfants accueillis, notre présence et disponibilité sont aussi très importantes.

Une continuité chez les puéricultrices est donc primordiale pour rassurer les enfants accueillis.

Chaque puéricultrice sera responsable de sa section, afin que les enfants soient encadrés par une personne de référence.

Section V - Les relations du milieu d'accueil avec les personnes qui confient l'enfant et avec l'environnement:

Article 10 :

Mélimômes offre un carnet de liaison aux parents qui le souhaitent, dans lequel le déroulement de la journée ainsi que certaines remarques y sont expliquées. Ce qui permet une liaison entre la maison d'enfants et les parents. Nous mettons un point d'honneur à la bonne communication entre parents et puéricultrices et pour ce faire nous nous rendons disponibles le matin ou le soir et proposons de noter un maximum de communications dans le carnet de liaison de l'enfant.

Article 11 :

Toute l'équipe veille à donner une grande place aux parents. Dans un premier temps pour leur permettre de participer autant que possible à la vie de la maison d'enfants en faisant des rencontres, des goûters, ... mais aussi pour nous permettre de connaître au mieux l'enfant et permettre de respecter son rythme. La maison d'enfants est ouverte aux parents, ils peuvent y rester un petit moment le matin avec leur enfant, les parents y sont toujours les bienvenus tant que cela ne rend pas la séparation plus difficile et ne dérange pas les autres enfants accueillis.

Article 12 :

La journée d'un enfant chez Mélimômes, débute dès le moment de l'accueil auquel nous accordons une grande importance. Nous veillons à ce que les parents y trouvent l'oreille et l'attention attentive dont ils ont besoin, tout comme les enfants. Ensuite vient le moment de la séparation, moment qui n'est pas toujours facile, ni pour l'enfant ni pour le parent, c'est pour cela que nous sommes là pour rassurer et reconforter.

Article 13 :

Mélimômes souhaite encourager les mamans qui allaitent. Il est donc possible pour les mamans qui le souhaitent de venir continuer à allaiter leur enfant dans le milieu d'accueil dès qu'elles en ont la possibilité, un petit coin avec un fauteuil est aménagé à cet effet.

Fait en double exemplaire à Schaerbeek, le

Pour accord
La directrice du milieu d'accueil

Les parents

Mélissa BENOIT
(Chaque page devant être paraphée par chaque partie)